

# PROFIL DE BAINNADE

Date d'élaboration : MAI 2011  
Actualisation : JUIN 2020

## Plage du Point Zéro LA GRANDE MOTTE



### CARACTÉRISTIQUES

Nom de la zone de baignade : Point Zéro  
Commune : La Grande Motte / Département : Hérault / Région : Languedoc-Roussillon  
Population permanente de la commune (source INSEE - 2007) : 8246 habitants  
Population estivale estimée de la commune : 70000 (capacité d'accueil maximale)  
Personne responsable : Monsieur le Maire de La Grande Motte  
Période de la saison balnéaire : 15/06 au 15/09  
Localisation du point de suivi (Lambert II) : X = 742 271 Y = 1 840 820 m  
Nature : sable  
Longueur : 650 m / Largeur moyenne : 40 m / Profondeur : 60 cm  
Activités : baignade, pêche  
Plages privées : 1



### SCHEMA DE LA ZONE DE BAINNADE

### ÉQUIPEMENT



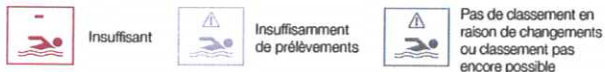
### QUALITÉ DU MILIEU MARIN

#### CLASSEMENT DES EAUX DE BAINNADE

Nouvelle Directive 2006/7/CE

La qualité est évaluée en prenant en compte 4 années. Par exemple pour 2014, la qualité est évaluée à partir des résultats obtenus de 2011 à 2014 inclus.

Période	2016	2017	2018	2019
Classement	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★



#### PROLIFÉRATION DES MACRO-ALGUES ET DU PHYTOPLANKTON

Pas de prolifération de macro-algues. Pas de présence d'espèces phytoplanctoniques menaçant la santé ou la sécurité des baigneurs.

### INVENTAIRE DES SOURCES DE POLLUTION ET RISQUE ASSOCIÉ

Localisation du risque	Fréquence	Conditions météoro-océaniques défavorables	Évaluation du risque relatif	Actions associées
Sources locales de faible impact				

### CARTOGRAPHIE DES SOURCES DE POLLUTION



#### LÉGENDE

- ★ Rejet d'EU
- ★ Rejet d'EP
- ★ Rejet de l'aire de lavage du Golf
- ★ Plages privées et restaurants de plage
- ⊕ Thalassothérapie
- ⚓ Port
- ★ Rejet d'eau souillée par des déjections animales par temps de pluie
- Point de suivi ARS
- ⬡ Zone de baignade

★ Rejet station d'épuration de l'agglomération de Montpellier à 11 km au large de Palavas (470 000 EH)

★ Rejet station d'épuration du Grau du Roi dans les lagunes (100 000 EH)

### PLAN D' ACTIONS

1. Poursuite des mesures de qualité réalisées par la POA.

### RÉVISION DU PROFIL

Les eaux de baignade de la plage étant de qualité excellente, selon la nouvelle Directive 2006/7/CE, le profil ne devra être réexaminé et, le cas échéant, mis à jour que si le classement passe à la qualité "bonne", "suffisante" ou "insuffisante".

LA GRANDE MOTTE

